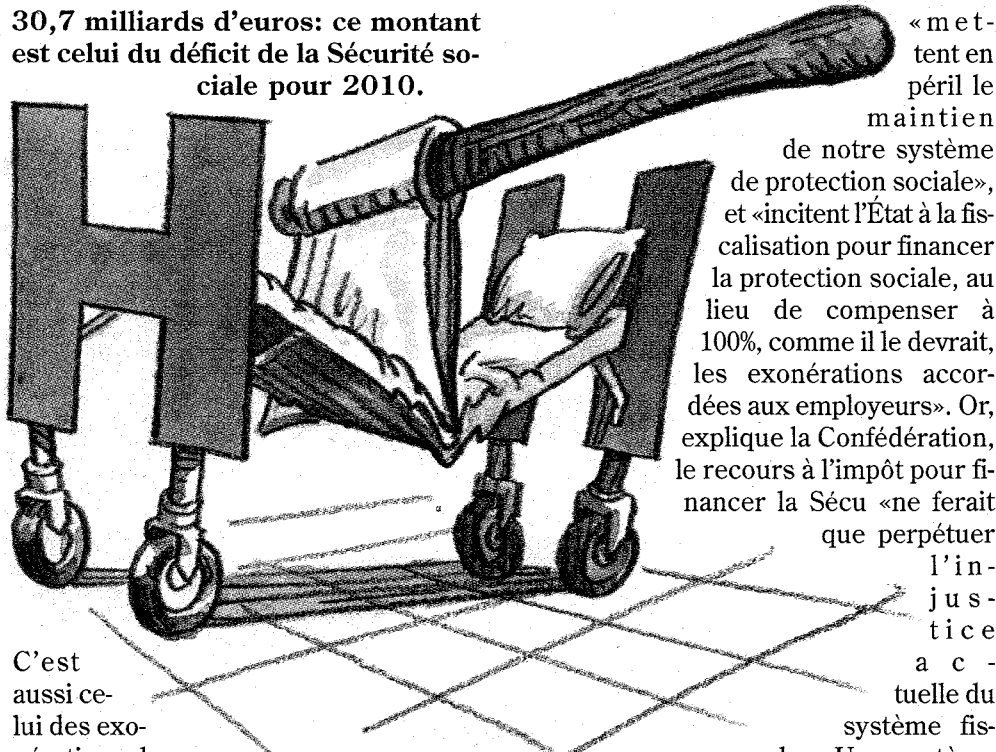


Les exonérations mettent la Sécu en danger

FO dénonce les exemptions de cotisations sociales, qui incitent l'État à recourir à l'impôt pour équilibrer les comptes de la protection sociale, au lieu de compenser à 100% ces véritables ristournes accordées aux employeurs.

30,7 milliards d'euros: ce montant est celui du déficit de la Sécurité sociale pour 2010.



C'est aussi celui des exonérations de cotisations en 2008, qui ont bénéficié principalement aux entreprises, pour 28,5 milliards d'euros. Selon un bilan publié le 21 décembre par la «banque de la Sécu», l'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale), leur montant s'est encore accru de 13,1% en 2008. Elles représentent aujourd'hui 21,3% de l'ensemble des cotisations patronales du secteur privé.

Pour Force Ouvrière, ces exonérations sont un «danger» pour le financement de la protection sociale collective. Elles

«mettent en péril le maintien de notre système de protection sociale», et «incitent l'État à la fiscalisation pour financer la protection sociale, au lieu de compenser à 100%, comme il le devrait, les exonérations accordées aux employeurs». Or, explique la Confédération, le recours à l'impôt pour financer la Sécu «ne ferait que perpétuer l'injustice actuelle du système fiscal». Un système

constitué «à plus de 70% de taxes qui pèsent de manière non progressive et disproportionnée sur les revenus les plus faibles».

SYSTEME FISCAL INJUSTE

La fiscalisation recèle un autre inconvénient majeur, celui de faire directement dépendre le financement de la Sécu des orientations du gouvernement, à l'inverse d'un système financé par les cotisations sociales, c'est-à-dire par le «salaire dif-

féré», prélevé sur la fiche de paie des salariés, qui garantit l'indépendance de la Sécurité sociale et permet à chacun de cotiser selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins.

Le système des exonérations de cotisations patronales, mis en place depuis 1993, a été très sévèrement critiqué par la Cour des comptes en 2006. Coûteux pour les finances publiques et «incontrôlé», son efficacité en termes de création d'emploi s'avère «trop incertaine pour qu'on ne s'interroge pas sur la pérennité et sur l'ampleur du dispositif», avaient estimé les magistrats de la rue Cambon. Ils constataient en outre que, «contrairement à l'un des buts visés par la politique de baisse du coût du travail, les industries manufacturières, directement exposées à la compétition internationale et au risque de délocalisation, ont peu bénéficié des exonérations». Et ils critiquaient vertement les effets négatifs des exonérations sur les bas salaires, pointant la forte croissance du nombre de salariés rémunérés du SMIC jusqu'à 1,6 SMIC. Un phénomène de «trappe à bas salaires», dénoncé par les syndicats. Depuis, le phénomène s'est encore aggravé. Non seulement les employeurs sont toujours exonérés de cotisations sur les bas salaires, de manière dégressive jusqu'à 1,6 SMIC, mais l'exonération est totale au niveau du SMIC depuis juillet 2007 dans les entreprises de moins de 20 salariés. Ce qui incite les employeurs concernés à ne pas payer plus leurs salariés.